

HIDALGO!2022

Réponse au questionnaire de la Plateforme Logement pour TOU.TE.S

Pendant votre mandat quelle politique du logement comptez-vous mener?

1. Permettre à toutes et tous d'accéder à un logement décent, abordable, stable, écologique et par quels moyens ?

- D'abord en construisant 150 000 logements sociaux par an, dont 60 000 logements très sociaux, l'abondement de l'offre à bas prix étant non seulement la seule façon de répondre aux besoins, mais aussi un moyen d'obliger le marché à s'ajuster vers le bas.
- Ensuite en régulant, et en faisant baisser durablement les prix. Nous généraliserons l'encadrement des loyers dans toutes les zones tendues. Nous agirons sur tous les leviers, dans le cadre d'un nouveau partenariat entre un Etat garant de la solidarité nationale, de retour dans les aides à la pierre, et les collectivités territoriales responsables de la mise en œuvre au plus près des besoins.
- Enfin nous mènerons un grand plan pluriannuel de la rénovation énergétique des bâtiments fondé sur un nouveau dispositif :
 - un principe simple : aucun frais à avancer au moment des travaux
 - un remboursement -dont l'ampleur dépend du niveau des revenus- effectué au moment de la revente ou de la succession.

Ce dispositif permettra la rénovation complète de 760 000 logements privés par an, soit 22 millions de logements d'ici 2050.

Il faut ajouter à cela une aide aux bailleurs sociaux à l'instar de l'aide au parc privé (5 millions de logements

dont 1 million à rénover en 10 ans)

L'énergie étant un bien de première nécessité, la TVA sera baissée pour les particuliers sur les factures de gaz naturel et d'électricité, et, transitoirement, comme mesure de pouvoir d'achat, sur l'essence en cas de flambée du prix à la pompe.

2. Relever significativement les APL (annuler la contemporanéité, les gels...), soutenir le logement social et financer la construction de 300000 vrais logements sociaux

En attendant que les prix du logement se stabilisent, nous mettrons en place un "bouclier logement", pour qu'aucun ménage ne soit contraint de dépenser plus du tiers de ses revenus pour se loger. Ce dispositif se mettra en œuvre grâce à l'APL.

Nous supprimerons la Réduction du Loyer de Solidarité, pour que les organismes HLM retrouvent leurs pleines capacités d'entretien et de construction pour les générations futures. Nous soutiendrons la construction de 150 000 logements sociaux par an, dont 60 000 très sociaux (PLUS-PLAI).

3. Baisser les loyers, réguler les marchés locatifs, immobilier et fonciers, ainsi que les profits qui en sont issus et par quels moyens ?

A l'instar des offices de foncier solidaire qui se mettent en place dans les territoires en tension, nous considérons que le sol doit être davantage traité comme un bien commun, et non comme un produit de spéculation. Ceci est encore plus vrai à l'heure des transitions dans lesquelles nous devons nous engager, comme nous le rappelle encore urgemment le dernier rapport du GIEC.

Nous soutiendrons la mise en place de foncières dans les territoires, permettant de garantir durablement la maîtrise publique du sol et d'offrir une accession à la propriété qui n'exclue pas les classes modestes et moyennes.

4. Respecter le droit à l'hébergement inconditionnel jusqu'au relogement, le droit au logement opposable, ainsi que toutes les lois qui protègent les locataires, les résidents et occupants sans titre, interdire les expulsions sans relogement et les coupures d'énergie

Il est de notre responsabilité de loger la France telle qu'elle est. Pour cela, nous réaliserons un recensement annuel des sans-abris. Un Pacte national de lutte contre l'exclusion sera décliné au niveau territorial avec plusieurs objectifs :

1/Prévenir les situations de rue :

- La prévention des expulsions locatives sera une priorité via la lutte contre le non-recours aux droits et la lutte contre le surendettement ;

- Tous les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance bénéficieront d'un contrat jeune majeur jusqu'à 21 ans ;

2/ Garantir un droit effectif à l'hébergement des personnes sans abri :

- La nuit de la solidarité nationale permettra une fois par an d'identifier les profils des personnes à la rue et de développer l'offre d'hébergement en réduisant le recours aux hôtels et en programmant la création de places en CADA pour les demandeurs d'asile.

- Aucune famille avec enfants ne devra dormir à la rue et leur hébergement à l'hôtel ne pourra excéder trois mois. L'hôtel doit rester une situation d'urgence.

- Les familles en situation irrégulière ayant des enfants nés et scolarisés en France verront leur situation régularisée (ou au moins examinée) automatiquement.

La loi de programmation sur l'habitat et l'hébergement qui sera adoptée en début de quinquennat permettra de réaliser le nombre de places suffisantes pour atteindre cet objectif de lutte contre le sans-abrisme d'ici à 2027.
